



## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**02 février 2017 – 18h00**

L'an deux mil dix-sept, le 02 février à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINS-EN-GOHELLE, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DUBREUCQ Alain, Maire. (Convocation en date du 25 janvier 2017)

**PRESENTS:** M. Alain DUBREUCQ, Maire, Mme Odile LELEU, M. Jean-Jacques LOOTEN, M. Eric DENUDT, Mme Christelle CZECH, M. Marcel CLEMENT, Mme Véronique VOLCKAERT, M. Jean-Jacques CAPELLE, Adjoint, Mme Martine HAUSPIEZ, Mme Dorise TRANAIN, Mme Mauricette FLOCTEL, Mme Karine ANSEL, M. Jean-Luc BRU, M. Maurice DEBAY, Mme Nicole BOCQUET, M. Alain FATOUT, Mme Samia SEHLI, Mme Georgie FONTAINE, Mme Katy CLEMENT, Mme Cathy BEAUMONT, M. Jean-Luc ROUSSEL, M. Didier DRECQ, M. Michel STACKOWIAK, Conseillers Municipaux.

**CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNE POUVOIR:** M. Jean HAPPIETTE (à Mme Christelle CZECH), M. Yvan BEAUMONT (à M. Marcel CLEMENT), M. Jean-Louis BULTEZ (à M. Jean-Luc ROUSSEL), Mme Fabienne BALAVOINE (à Mme Kathy CLEMENT)

**ABSENTS:** M. Jean HAPPIETTE (excusé), M. Yvan BEAUMONT (excusé), M. Jean-Louis BULTEZ (excusé), Mme Fabienne BALAVOINE (excusée), Mme Charlène VICHERY, M. Crépin INCANA

**SECRETARE DE SEANCE:** Mme Christelle CZECH

|  |      |
|--|------|
| <b><u>Conseillers Municipaux en exercice</u></b> | : 29 |
| <b><u>Conseillers Municipaux présents</u></b>    | : 23 |
| <b><u>Conseillers Municipaux ayant</u></b>       |      |
| <b><u>Donné procuration</u></b>                  | : 4  |

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à l'assemblée. Il informe l'assemblée que cette séance sera l'examen du R.O.B qui a changé de dénomination : avant c'était le Débat d'Orientation Budgétaires, maintenant c'est le Rapport d'Orientation Budgétaires. Une délibération sera prise et il y aura donc un vote, ce qui ne se faisait pas précédemment avec le D.O.B.

Madame Christelle CZECH procède à l'appel des élus. Le quorum est atteint.

## A – ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2016

Monsieur le Maire demande si le procès-verbal appelle à remarques ou observations.

Monsieur ROUSSEL interpelle Monsieur CLEMENT quant à l'inventaire demandé par Monsieur STACKOWIAK.

Monsieur CLEMENT répond que Monsieur STACKOWIAK s'est rendu avec l'aval de Monsieur le Maire, du DGS et de Monsieur STERCKEMAN, accompagné par lui-même et Monsieur BRU au service technique. Il s'agit plus d'un audit que d'un inventaire sur le fonctionnement de ce service. Monsieur CLEMENT ne manquera pas d'informer l'assemblée si des choses sont intéressantes.

Monsieur STACKOWIAK explique s'être rendu accompagné de Messieurs CLEMENT et BRU au CTM . Il s'est rendu compte qu'il n'y avait pas beaucoup, voir quasiment pas de stock. Il dit avoir discuté avec Monsieur STERCKEMAN afin de sortir du stock tout ce qui était inutilisable et que l'on utilise plus, soit en faire un lot et le revendre aux fournisseurs pour obtenir un avoir. Mais il est toujours entendu qu'il sera fait un comptage.

Madame CLEMENT trouve que ce n'est pas la place d'un élu et qu'il y a des techniciens pour ça. C'est pour elle, un manque de confiance vis-à-vis des agents.

Monsieur le Maire souhaite donner son avis : quand un élu exprime le souhait de se rendre dans un service pour auditer, pour vérifier, il n'y voit aucun inconvénient puisqu'il s'agit d'un régime de transparence qui est le maître mot de ce mandat ainsi que rigueur, équité, solidarité. Tous les services sont ouverts à tout le monde. Si un élu souhaite voir une facture, il lui en fait la demande. Monsieur le Maire précise être parfaitement ouvert à ce que les élus aient accès à tout ce qui se passe dans les services. Ils ne sont pas là pour contrôler, il peut s'agir d'une interrogation, des doutes, et donc tous les doutes sont ainsi levés, tout est transparent.

Monsieur STACKOWIAK répond qu'il ne s'agit absolument pas d'un manque de confiance. Il pense que comptablement c'est utile et affirme que la vision des choses de Madame CLEMENT est erronée. Si toutes les entreprises mises en route sont considérées de cette façon, on n'avance jamais. Il propose à Madame CLEMENT de l'accompagner à cet inventaire qui lui répond qu'il y a des techniciens pour le faire. Monsieur STAKOWIAK répond que oui il y a des organismes mais cela coutera moins cher que ce soit lui qui le fasse.

Monsieur CLEMENT ajoute que Monsieur STERCKEMAN est entièrement d'accord sur la manière de procéder. Monsieur STACKOWIAK n'y va pas pour faire de la suspicion ou regarder ce que font les gens. Il n'y a pas de problèmes. Il dit être garant du bon déroulement de cet audit.

**Pour** : 21  
**Contre** : 0  
**Abstentions** : 6

## B – DELIBERATIONS

### N°1 – Rapport d'Orientation Budgétaire 2017

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'un exercice fait en début d'année pour préparer l'exercice budgétaire, notamment le budget primitif qui sera présenté lors du prochain conseil municipal de mars. Sur ce document est repris le contexte général, contexte national, et après est fait un examen des dépenses de l'année précédente ce qui permettra de se projeter sur ce budget primitif et de savoir comment va être orientée la gestion pour l'année qui vient voir les années qui viennent.

Monsieur le Maire rappelle que cette année encore la préparation du budget s'inscrit dans un contexte national : le redressement des finances nationales demandait aux collectivités un certain effort depuis quelques années. Pour 2017, l'effort doit être encore poursuivi. Le Président de la République a annoncé au salon des Maires en octobre l'année dernière qu'il coupait la poire en deux : on passera ainsi de 2 milliards à 1 milliard, les coupes seront faites sur les budgets des collectivités locales.

Monsieur le Maire a trouvé intéressant de mettre quelques chiffres par rapport aux populations de la collectivité d'agglomération : il s'agit du tableau en page 3 du ROB, on trouve les évolutions des populations. La population de la CALL est en diminution d'un peu plus de 3%. A l'intérieur des 36 communes de la CALL, il y en a certaines qui ont une perte de population assez conséquente, en particulier la ville de LENS, LIEVIN est passée devant, d'autres se maintiennent ou augmentent un peu leur population. Il y a 19 communes dont la population baisse et 17 où elle monte un peu. La commune a cette particularité d'avoir une population qui grimpe d'un peu plus de 3% de 6135 à 6335, cela veut dire que la commune suscite de l'appétence, les gens viennent s'y installer et dans le futur, ça va encore être optimiser, par les chantiers de logements sociaux qui sont en cours, et d'autres qui sont émergents avec le chantier de NEXITY, un peu bloqué pour le moment, il y a aussi la résidence Michel VANCAILLE, pour l'instant ce sont des logements sociaux qui sont en cours de construction, mais Pas de Calais HABITAT a décidé de mettre une 2<sup>ème</sup> tranche à la main de promoteurs privés pour faire des lots libres pour de l'accession à la propriété qui permettra de faire une bonne mixité sur cette future résidence Michel VANCAILLE. Pour information, les premiers logements, environ une trentaine seront livrés courant juin. Monsieur le Maire dit avoir tenté d'optimiser avec Pas de Calais HABITAT le calendrier, puisque l'ambition de la commune est d'essayer de rouvrir une classe à l'école Barbusse perdue il y a 2 ans. Monsieur le Maire espère que ce challenge puisse être résolu dans les mois qui viennent.

Monsieur le Maire explique que sur la page 4 apparaît l'évolution de la DGF depuis 2013 : une baisse au fil des années de la DGF qui est compensée pour certaines communes par l'augmentation de la DSU. La commune a été touchée mais pas de manière aussi criante que certaines communes étant donné que la DSU vient un peu équilibrer tout ça.

Ont été repris les effectifs de la commune de 2012 à 2017 : on peut y voir l'évolution des titulaires, auxiliaires, contrats aidés, apprentis. Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, on compte 124 personnes avec 81 titulaires, 8 auxiliaires, 4 vacataires, 27 contrats aidés et 4 apprentis. A noter que depuis 2014,

Monsieur le Maire a souhaité régulariser la situation des vacataires, certains avaient des vacances depuis des années, depuis 14 ans pour une personne. C'est une situation assez précaire. Il n'en resta plus que 4 au 1<sup>er</sup> janvier 2017 dont la situation a été résolue : ils sont devenus soit titulaires, soit auxiliaires.

La situation financière locale en 2016 devrait présenter un déficit de 270 800€, s'y ajoutent les dépenses issues des restes-à-réaliser de 472 000€ et les recettes de 312 200€. Ainsi, au final, la section d'investissement devrait présenter un besoin total de financement de 429 600€. Par contre, le fonctionnement 2016 pourrait dégager un excédent de 429 600€ qui seront affectés en 2017 au compte 1068. C'est repris sur la dernière page du ROB : cette année n'aura pas été reporté pour bâtir le budget primitif de besoin de financements qui viennent forcément amputer l'exercice suivant. Monsieur le Maire se réjouit des efforts qui ont été faits en matière de fonctionnement. Ce qui permet d'avoir un compte administratif équilibré.

Les perspectives concernant le fonctionnement pourraient laisser prévoir les premières estimations pour le projet de budget : on reprend d'abord les charges à caractère général qui représenteraient 1500 000€. Les frais de personnel à ce stade de l'élaboration budgétaire, la masse salariale est évaluée à 3 780 000€ pour 2017 contre 3 719 000€ en 2016. C'est l'effet classique de GVT, Glissement, Vieillesse, Technicité. Les autres charges de gestion courante s'élevaient en 2016 à 615 000€, et à 670 000€ en 2017. Quant aux subventions, le montant de l'enveloppe des subventions aux associations était de 73 200€ dont 24 000€ pour les sorties pédagogiques pour 2 exercices 2015 et 2016.

Vient ensuite l'évolution des dépenses de subventions sur l'article 657 qui différencie 3 organismes : CCAS, écoles et associations. On peut y voir l'évolution depuis 2014. Il faut noter que pour le CCAS en 2014, on était à 390 000€, puis on remarque une stabilisation à 365 000€ et c'est cette somme qui sera mise au budget 2017.

Quant à la dette, l'encours de dette était au 1<sup>er</sup> janvier 2017 de 4 818 520€ pour une population DGF de 6335 habitants, soit 760, 61€ par habitant. A noter que la dette en début de mandat était de 6 400 000€, ce qui veut dire que l'encours dette a été réduite de près de 25% en 3 ans. Par contre, la charge de la dette pour 2017 est évaluée à 709 000€. Dont 512 000€ pour le remboursement de la part en capital et 197 000€ pour les intérêts dudit capital. Il faut noter que la commune a encore 2 emprunts annexés sur le franc suisse, donc un qui se termine fin mars. La commune a dû payer en écart de change le somme de 26 000€.

Monsieur le Maire reprend la liste des 15 emprunts qui sont encore dans les comptes de la commune avec les différents prêteurs : les principaux sont DEXIA et la Caisse d'Épargne. Monsieur le Maire explique avoir tenté des renégociations avec l'aide du DGS et de Catty, puisque les taux sont inférieurs à ce que donne ce tableau où ils sont entre 4 et 4,5%. Mais aucun prêteur ne veut se mettre à une table de négociation.

Quant aux recettes de fonctionnement, contrairement à l'exercice 2016 qui présentait un excédent de 102 959, 75€, il n'y en aura pas pour 2017.

Au niveau de la fiscalité, le taux des impôts locaux sera réduit comme les 2 années précédentes. Pour rappel, en 2015, la taxe d'habitation passe de 20.75 à 19.90, la taxe sur le foncier passe de 49.88 à 47.84, et sur le foncier non bâti de 98.74 à 94.69. Ce qui veut dire que l'engagement pris en début de mandat est respecté, à savoir tenté de baisser au fil de l'eau les taxes locales de manière à revenir à un niveau acceptable.

Pour ce qui concerne les dotations, compte-rendu de la baisse au niveau national, les estimations seront affinées dès réception des informations de la part de l'Etat. La DSU est estimée à 786 600€, et les produits desservis à 210 000€, il a été perçu 207 900€ en 2016.

Quant à l'investissement, Monsieur le Maire tient à rappeler que les riverains de la rue Buffon ont enfin été indemnisés. C'était un dossier qui trainait depuis des lustres. Les dépenses d'investissement des restes à réaliser s'élèvent à 472 000€ et correspondent notamment au paiement des travaux en cours de réalisation qui étaient prévus au budget 2016 : la micro-crèche, l'acquisition du presbytère qui a été faite au 29 décembre, et les dépenses de logiciels. Des dépenses nouvelles relatives au programme d'investissement 2017 seront à inscrire au projet de budget que l'assemblée aura plaisir à découvrir au mois de mars.

Les recettes d'investissement pourraient se composer du FCTVA pour 26 240€ contre 53 310€ en 2016, de la taxe d'aménagement estimée à 110 000€, des cessions de terrains et la vente de la caserne des pompiers estimée pour l'instant à 231 000€. Et concernant les restes à réaliser, les recettes s'élèvent à 312 200€. Elles correspondent à des soldes de subventions diverses, c'est le pendant qui était prévu au primitif 2016 et qui n'a pas été réalisé : micro-crèche, presbytère et logiciels. Les recettes seront bien sûr alimentées par les opérations d'ordre, soit le virement de la section de fonctionnement et les opérations d'ordre de transfert entre section.

Quant aux perspectives et orientations, au regard des contraintes existantes, 3 orientations majeures autour de 3 axes : un assainissement des finances, Monsieur le Maire fait remarquer être sur une bonne dynamique, une baisse de la pression fiscale et une politique d'investissement volontariste maîtrisé en fonction des capacités budgétaires. Donc un assainissement des finances de la ville pour reconstituer une épargne nette de la ville et une capacité d'autofinancement. Plus on agit sur notre fonctionnement bien sûr, plus on se libère des marges de manœuvres pour investir. Le but d'une commune n'est pas de fonctionner, mais fonctionner certes pour tout ce qu'il y a à offrir aux populations mais aussi investir pour les populations à venir et pour donner un meilleur confort aux populations existantes.

En ce qui concerne la baisse de la pression fiscale, Monsieur le Maire explique avoir repris l'évolution depuis 2013 et fait remarquer qu'elle est significative.

La politique d'investissement sera présentée prochainement à l'assemblée.

En conclusion, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de prendre connaissance de ces orientations. Monsieur le Maire précise qu'une approche du futur compte administratif est reprise à la dernière page du document.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à s'exprimer sur ce débat d'orientation budgétaire.

Madame CLEMENT souhaite savoir, par rapport au logement, où en est la réhabilitation des anciens services techniques, c'est Pas de Calais HABITAT.

Monsieur le Maire répond que ce bien a été vendu à Pas de Calais HABITAT. Il dit avoir rencontré le Président Jean-Claude LEROY, pour le moment il n'y a pas de calendrier établi. Mais il faut leur mettre une forme de pression : sur ce quartier prioritaire, il est très important et urgent de réhabiliter ces services techniques. Monsieur le Maire a pu découvrir l'avant-projet sommaire, la maîtrise d'œuvre a été désignée. Il espère que cela pourra prendre corps d'ici 2018. Il s'agit de logement social comme la réhabilitation de la ferme Charlemagne.

Monsieur ROUSSEL interroge Monsieur le Maire par rapport aux dépenses de subventions aux associations. Il souhaiterait un justificatif puisque l'on passe de 37 000€ en 2014 à 50 000€ cette année. Il ne comprend pas.

Madame LELEU explique que la 1<sup>ère</sup> année, les associations ont été un peu frileuses à demander des subventions. La 1<sup>ère</sup> année, la subvention à l'association SOLEDAD avait été réduite. En 2016, il y a des subventions pour des sorties pédagogiques qui ont été versées pour 2015 et 2016. Cette année, il est prévu un peu plus, déjà pour les écoles : les subventions vont être augmentées suite à l'arrêt du bus municipal. Ce n'est que prévisionnel. Les élus regarderont au plus près les subventions qui seront demandées par les associations. Il y en avait pour cette réunion, mais la commission des finances ne s'était pas réunie, donc toutes les demandes de subventions seront vues avant la réunion de conseil qui aura lieu fin mars.

Madame CLEMENT souligne que les écoles ont eu 24 065€ en 2016 par rapport à la suppression du bus, les subventions ont été augmentées ce qui est tout à fait logique, mais sur les prévisions 2017 est prévu pour les écoles 12 000€, alors que le bus n'est pas revenu. Elle aurait prévu 24 000€, compte tenu qu'il n'y a toujours pas de bus.

Madame LELEU répond qu'il y avait 2 subventions versées pour les écoles en 2016 : celle de 2015 et celle de 2016.

Madame CLEMENT fait remarquer qu'il y a 10 000 aussi en 2015.

Madame GARCIA répond qu'il y avait une année de retard et donc le retard a été régularisé en 2016.

Monsieur CLEMENT demande si dans l'établissement du budget a été pris en compte la revalorisation que les fonctionnaires doivent avoir.

Monsieur le Maire répond que ça a été pris en compte.

Monsieur CLEMENT sollicite une information sur le logement social sur la commune pour le prochain conseil.

Monsieur le Maire sollicite Madame HAUSPIEZ pour établir ce rapport.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que La loi NOTRe, promulguée le 7 Août 2015, a modifié les modalités de présentation du DOB 'Débat d'Orientation Budgétaire' en le remplacement par le ROB 'Rapport d'Orientation Budgétaire'. Dans le cadre de l'amélioration de la transparence de la vie publique et dispositions diverses de facilitation de la Gestion des Collectivités territoriales, il est ainsi spécifié, à l'article L. 2312-1 du code général des Collectivités Territoriales :

*« Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un rapport au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce rapport par une délibération spécifique. »*

La tenue du rapport d'orientations budgétaires (ROB) est désormais obligatoire. Ces informations doivent désormais faire l'objet d'une publication. Enfin, la présentation de ce rapport par l'exécutif doit donner lieu à débat, dont il sera pris acte par une délibération spécifique. Cette délibération n'était pas demandée auparavant. Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis

au préfet et au président de l'EPCI dont la commune est membre mais aussi faire l'objet d'une publication notamment sur le site internet de la commune.

Mais ainsi que la municipalité en a pris l'habitude, il est primordial de donner à l'ensemble des membres du Conseil Municipal une vision précise des finances de la ville et des orientations poursuivies. Ces documents sont très largement rendus publics. Disponibles à la mairie, puis sur le site internet, tout citoyen a le droit de connaître l'état exact des finances de la ville. D'ailleurs il est rappelé que cet état des lieux est restitué en conseil municipal plusieurs fois par an : lors du débat d'orientation budgétaire, lors de la présentation du compte administratif, lors du vote du Budget, lors du vote des décisions modificatives.

**Pour** : 21  
**Contre** : 0  
**Abstentions** : 6

#### **N° 2 – Subvention 2017 au collège Jean Rostand**

Madame ODILE LELEU, explique à l'assemblée qu'il y a lieu d'examiner la demande de subvention présentée par le Collège Jean Rostand qui demande une subvention pour les voyages et sorties pédagogiques 2017. Madame LELEU propose une subvention d'un montant de **2500€**, soit 200€ de plus que l'an dernier en compensation de la perte de mise à disposition du bus communal.

**Adopté à l'unanimité**

#### **N° 3 – Convention pour frais de fonctionnement de l'espace de conciliation et d'accès au droit (ECAD)**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la Commune de Bully-les-Mines, où se situe cet espace, a décidé de pérenniser l'activité de l'Espace de Conciliation et d'Accès au Droit. En contrepartie, une participation aux frais de fonctionnement de cet outil est demandée par la ville de Bully-les-Mines à l'ensemble des communes dont les habitants fréquentent cet ECAD. Le montant forfaitaire est de 3 777, 51€. Est joint le tableau de fréquentation de cet espace avec les différentes communes qui le fréquentent : il s'agit surtout de Bully-les-Mines, mais Sains-en-Gohelle a également une grosse part de fréquentation de 16%. Monsieur le Maire explique qu'il reçoit des personnes à ses permanences et qu'il est évoqué des conflits de voisinage ou des souhaits de comprendre certaines formes juridiques, il les envoie régulièrement à cet ECAD. Il y a un bon accueil et ce sont des gens en capacité qui leur répondent. C'est donc un outil intéressant mis à disposition de la population.

Monsieur STACKOWIAK demande si toutes les communes paient la même somme.

Monsieur le Maire précise que cela apparaît dans le document et que c'est en fonction de la fréquentation.

Monsieur CAPELLE précise qu'il aurait été intéressant de savoir combien payait Bully-les-Mines.

Monsieur le Maire répond que Bully paie 47% .

**Adopté à l'unanimité**

#### N° 4 – Demande de subvention au Conseil Départemental

Monsieur LOOTEN expose à l'assemblée que dans une volonté de satisfaire aux besoins de ses habitants (associations, scolaires, ...), la Commune projette de construire un espace d'évolution complémentaire à la Salle des Sports existante. La population de la Commune est en constante hausse. La salle des sports "Liberté" est le seul lieu d'accueil des activités sportives de Sains-en-Gohelle, excepté le DOJO ; elle est arrivée à son seuil d'activité maximal, ne permettant pas d'accueillir l'ensemble des activités des scolaires (écoles élémentaires, maternelles et collège) et des associations. La Commune souhaite donc construire un plateau d'évolution complémentaire au terrain existant pour accueillir simultanément plusieurs activités ainsi que des espaces de stockage supplémentaires. La Commune souhaite également réaliser des travaux de réhabilitations dans la salle existante afin de répondre aux normes de sécurité.

Monsieur le Maire précise que c'est l'un des projets phares avec la RD 937, la micro crèche aussi, mais là, c'est en bonne voie. Là, par contre, la commune est en phase de maîtrise d'ouvrage. Elle est accompagnée de manière prégnante par le Département, une réunion est prévue lundi prochain sur ce sujet. Monsieur le Maire peut déjà annoncer que c'est une somme très conséquente qui va être dévolue à cette optimisation des moyens de la commune. Il y a 2 pans : renforcer la salle existante avec tous les désagréments qu'elle a actuellement, c'est une salle vieillissante, confortée avec une nouvelle salle de sports. Donc l'accompagnement du Département sur ce domaine est de 50%, plafonné à 1 500 000€. La commune travaille main dans la main avec le Département sur ce sujet-là. Ça va être inscrit au budget 2017, au mois de mai. Monsieur le Maire espère pour 2018 pouvoir offrir ce nouvel outil indispensable pour la commune. Cela permettra d'optimiser les créneaux horaires pour les collégiens et écoliers.

Monsieur ROUSSEL demande comment on peut savoir que la commune n'aura que 50% puisque la demande de subvention n'a pas été faite.

Monsieur le Maire répond que c'est le maximum que le Département autorise, il plafonne à 50%. Après c'est à la commune d'aller chercher ailleurs, de la DETR ou autre. Lorsque la maîtrise d'ouvrage sera désignée, ce sera au Département d'indiquer vers quel autre financeur potentiel la commune peut se reporter. Le but dans cet investissement aussi lourd est d'arriver au résiduel de 20%.

Monsieur LOOTEN précise que le dossier a été monté avec les services départementaux techniques qui ont établi le principe de financement. Le Département peut suivre jusqu'à concurrence de 1 500 000€, repartis sur une somme de 50% pris en charge par eux, donc 750 000€. Il y avait au départ une enveloppe de 1 100 000€. Mais ils ont conseillé d'augmenter l'enveloppe à 1 500 000€ puisqu'il est prévu des travaux dans la salle existante. Ceci permet une double opération avec la construction d'un nouveau plateau d'évolution et les réparations à la salle existante, en l'occurrence la toiture. Les documents administratifs doivent être envoyés pour les demandes de subventions.

**Adopté à l'unanimité**

**N° 5 – Dotation des Territoires Ruraux (annule et remplace la délibération n° 2016-102 du 15 décembre 2016)**

Madame LELEU expose à l'assemblée qu'fin de générer des économies importantes en dépenses d'électricité, il devient indispensable de procéder à des travaux de rénovation, par tranche, du parc d'éclairage public. Ce dossier est suivi par Monsieur BRU.

Madame LELEU explique que sur la délibération prise au mois de décembre, le montant n'était pas bon. Pour une tranche, le montant est de 176 000€ HT.

Les modalités de financement sont

|   |   |                |
|---|---|----------------|
| - fonds propre d'investissement de la Ville | : | 44 000 € (25%) |
| - subvention DETR                           | : | 44 000 € (25%) |
| - FDE 62                                    | : | 88 000 € (50%) |

Monsieur le Maire rappelle qu'un audit avait été fait par rapport à cet éclairage public. Il y a beaucoup de problèmes lumineux et beaucoup de choses à revoir.

Monsieur BRU explique qu'il y aura une économie à hauteur de 80% de l'électricité. La commune n'a pas le choix puisque le mercure n'est plus commercialisé. Il faut donc le remplacer par du LED. Avec les économies qui seront faites, des abonnements seront revus à la baisse, il y aura même des suppressions d'armoires. La 1<sup>ère</sup> tranche toucherait la cité 10. La qualité ne sera plus la même. Il y aura quelques choix à préciser sur la maîtrise d'œuvre.

Monsieur le Maire précise que la commune est très bien accompagnée par la FDE 62.

**Adopté à l'unanimité**

**N° 6 – Mise en conformité des statuts conformément à la loi N°2015-991 portant organisation territoriale de la République (NOTRe)**

Monsieur le Maire explique que la loi NOTRe modifie un peu les compétences des EPCI avec un nouveau physique, un regroupement d'EPCI, comme Artois com qui a fusionné avec Artois lys, par exemple. Il y a différents types de compétences : des compétences obligatoires et des compétences optionnelles que peuvent prendre les différentes EPCI. C'est donc une délibération pour acter les compétences obligatoires et optionnelles prises en conseil communautaire. La commune est directement concernée par la compétence Développement Economique. Il y a encore sur le giron économique communale une zone d'activités économiques sise à la Fosse 13. Dans les compétences dites obligatoires, il y aura obligation que la commune se penche sur cette zone est qu'elle devienne sous l'égide de l'EPCI. Un travail sera fait avec le président Sylvain ROBERT et les services. Une compétence obligatoire interroge beaucoup de communes en matière d'aménagement de l'espace communautaire, il est rappelé qu'un transfert automatique de la compétence d'élaboration des PLU, document d'urbanisme tenant lieu ou carte communale aux communautés est prévu à compter du 27 mars 2017, à l'exception des cas où, dans les 3 mois précédent cette date, au moins 25 % des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que tout ce travail d'élaboration du PLU commencé sous le mandat de Monsieur WERY serait anéanti si ce PLU devenait inter communal. Il est donc bine évident que les élus vont s'y opposer, la minorité de blocage sera largement atteinte ce qui permettra d'acter le PLU avec la vision actuelle.

Monsieur le Maire explique que la loi NOTRe a bouleversé beaucoup de choses. Certains disent que le juron communal perd de plus en plus de compétences. Ce sont les élus de la République qui font les lois et aux élus locaux de les appliquer, s'ils ne sont pas d'accord, il faut être actif pour changer les majorités.

Monsieur CLEMENT explique que si l'on s'intéresse un peu à la politique, les lois découlent directement de BRUXELLES, on applique en France ce qui est présenté par BRUXELLES. Il faut s'acharner la dessus et combattre parce que les communes vont mourir. L'attaque est sur plusieurs angles : quand on voit que la préfète du Pas de Calais qui insiste lourdement pour que les communes, les EPCI fusionnent, a été créer la métropole on s'éloigne du pouvoir. Monsieur CLEMENT prend exemple de la CALL, ce qui ce s'y dit ce qui s'y fait, peu de gens peuvent en témoigner. Il serait bien qu'annuellement soit fait un rapport de l'activité de la CALL et de nos élus à la CALL.

Monsieur le Maire dit adhérer à la requête de Monsieur CLEMENT.

#### **Adopté à l'unanimité**

##### **N° 7 – Refus du transfert automatique de la compétence urbanisme à la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin**

Monsieur le Maire explique l'objet de cette délibération est de **refuser** le transfert automatique des compétences du PLU vers la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, et de le charger de notifier cette délibération à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin pour les raisons édictées précédemment.

#### **Adopté à l'unanimité**

##### **N° 8 – Principe Vente définitive des parcelles AC 678-679 avenue François Mitterrand (ex Route Nationale) ancienne caserne des pompiers**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que l'avis des services fiscaux reçus en Mairie en date du 5 avril 2016 est de 225 000 €. Il se décompose comme ceci : ancienne caserne des pompiers et parking situé à l'arrière 125 000 €, maison d'habitation pour 100 000 €. L'objet de cette délibération est d'approuver le principe de vente de cette immeuble situé Avenue François Mitterrand et de passer outre l'avis des services Fiscaux par rapport au prix préconisé. Il y une offre à 191 000 €.

**Pour** : 21  
**Contre** : 2  
**Abstentions** : 4

**N° 9 – Vente définitive des parcelles AC 678-679, avenue François Mitterrand (ex route Nationale) ancienne caserne des pompiers**

Monsieur CLEMENT explique avoir visité à maintes et maintes reprises, ça s'est dégradé à la vitesse grand V, et la remise en état aurait coûté plus cher que le bâtiment lui-même, il fallait qu'on s'en sépare, et comme la commune a un besoin urgent de financement, donc la vente va donner une bouffée d'oxygène et ramener une activité économique à cet endroit.

Monsieur le Maire ajoute qu'il s'agit de la société JOSSIMMO dont le siège social est à la Fosse 13, et qui a fait une proposition à 191 000€. Cette délibération autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente avec Monsieur GONCALVES ou toutes personnes morales qui lui plaira de substituer.

Madame CLEMENT souhaite savoir pourquoi ces 2 délibérations avaient été annulées lors du précédent conseil municipal, pourquoi elles sont représentées aujourd'hui, pourquoi le montant est différent.

Monsieur le Maire répond que la veille du Conseil une offre est venue surenchérir l'offre initiale à 191 000€

Monsieur DRECQ fait remarquer qu'une première offre a été faite le 05 décembre à 170 000€. Le Conseil a eu lieu le 15 décembre. Monsieur le Maire dit avoir reçu une offre supplémentaire la veille du Conseil. Et là, il voit un courrier du 05 décembre à 191 000€. Il souhaiterait comprendre.

Madame LELEU répond que ce Monsieur a fait un copié collé.

Monsieur le Maire explique qu'initialement, il y avait une offre à 171 000€, une autre personne à surenchéri à 190 000€. Dans un souci de transparence, il a été dit qu'une offre supérieure avait été faite. L'acheteur initial a revu sa copie et est passé à 191 000€. Par contre il n'a pas modifié la date.

Monsieur DRECQ demande si légalement s'est valable, parce que c'est choquant.

Madame LELEU répond qu'il n'est pas possible de passer la délibération.

Madame BEAUMONT demande s'il n'est pas possible de s'aligner sur le prix des domaines. Le parking revient à 20 000€.

Monsieur le Maire répond que ça a trainé et qu'il ne peut pas dire qu'il n'y a pas d'acquéreurs.

Monsieur CLEMENT explique que les domaines ont fait un examen de la situation et une estimation par rapport à l'environnement, ils ne se sont pas venus sur place et c'est dommage d'ailleurs. Pour l'avoir visité, il y a du travail.

Madame CLEMENT dit être d'accord avec Monsieur CLEMENT, elle connaît bien le bâtiment, mais c'est par rapport à l'estimation des domaines, parce qu'il va y avoir une perte d'argent Ça n'a rien à voir avec José puisque c'est un ami, mais par rapport à l'estimation.

Après entretien avec le DGS et Madame LELEU, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il décide de passer cette délibération et procéder au vote. Il fera intervenir le contrôle de légalité pour bien montrer que cela s'est fait de la manière la plus transparente possible. Ce n'est pas par rapport

à ce que disait Madame CLEMENT, il faut payer les fluides et les consommables, le bâtiment va se dégrader.

**Pour** : 21  
**Contre** : 2  
**Abstentions** : 4

Monsieur ROUSSEL dit ne pas voter contre la vente par rapport à la société, mais il parle au nom des associations qui sont à la rue. Si ça apporte des emplois, tant mieux.

#### **N° 10 – Principe de vente terrains situé rue DHESSE Section cadastrée AK numéro 326**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée d'une parcelle située rue DHESSE, section cadastrée AK numéro 326, d'une contenance d'environ de 1043 m<sup>2</sup>. Cette parcelle est à vendre depuis 2014 au prix des domaines soit 70 000 € et fait suite aux nouvelles dispositions concernant la saisine des domaines pour l'estimation des terrains ou des habitations à vendre par les Collectivités dont le rehaussement des seuils de consultation auprès des services des Domaines .

Il s'agit de prendre le principe de vente de cette section rue Alexandre DHESSE, pour aller sur Hersin. C'est une dent creuse depuis bien longtemps, ce terrain est enclavé et en pente. Ça fait longtemps que ce terrain est en vente et là la commune a l'opportunité d'avoir la vente de ce terrain qui va être réalisable dans les temps futurs.

Monsieur le Maire invite le Conseil à se prononcer sur le principe de vente de ce terrain.

**Adopté à l'unanimité**

#### **N° 11 – Vente définitive du terrain situé rue DHESSE - Section cadastrée AK numéro 326**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Madame et Monsieur WALLET demeurant 154 Allée Pablo Néruda à LIEVIN souhaitent acquérir un terrain rue DHESSE, au prix de 56 000 €. Considérant que le terrain est à vendre depuis 2014 et qu'aucune proposition n'est parvenue en Mairie depuis cette date. Considérant que la consultation des services des Domaines n'est plus obligatoire suite aux nouvelles dispositions concernant la saisine des domaines pour l'estimation des terrains ou des habitations à vendre par les Collectivités dont le rehaussement des seuils de consultation auprès des services des Domaines. Monsieur le Maire propose de céder ce terrain d'une superficie de 1 043 m<sup>2</sup> au prix principal de 56 000 €. Les frais de création ou d'extension de réseaux, de viabilisation, de géomètre et de notaire seront à la charge du ou des acquéreurs. L'objet final de la délibération est d'adopter cette délibération et que soit acté la vente à Monsieur WALLET chez Maître CLEUET à Hersin-Coupigny. Monsieur le Maire explique que ce terrain demandait un entretien régulier. Par rapport à l'estimation des domaines, le prix de vente est inférieur. Mais c'est une opportunité. C'est de l'acquisition, et ce sera intéressant de récupérer 2 ou 3 logements, puisqu'il s'agit d'un petit promoteur Monsieur WALLET qui va faire 2 ou 3 maisons sur ce foncier.

Madame CLEMENT fait remarquer qu'il y a encore une fois un manque à gagner pour la Commune, et que d'après ce que dit Monsieur le Maire c'est pour construire 3 logements, elle espère qu'il ne s'agit pas de marchands de sommeil.

Monsieur le Maire explique que c'est du qualitatif et assure que s'il confie ce terrain à ce promoteur, personne ne sera déçu.

**Pour** :21  
**Contre** : 0  
**Abstentions** : 6

#### **N° 12 – Tarification de la restauration scolaire**

Madame CZECH expose à l'assemblée A la demande de la Caisse d'Allocations Familiales, il convient d'établir un tarif de cantine scolaire dégressif entre les enfants des écoles élémentaires et ceux des écoles maternelles, en fonction du coefficient CAF des familles, afin de maintenir l'octroi des prestations de service correspondantes dans le cadre du Multisite de la pause méridienne

Afin de maintenir l'octroi des prestations de services versées par la Caisse d'Allocations Familiales, il convient d'établir un tarif de cantine scolaire dégressif entre les enfants des écoles élémentaires et ceux des écoles maternelles. Sachant que le tarif de cantine scolaire pour les maternelles et les élémentaires comprend le repas pris au restaurant scolaire ainsi que le temps d'animation dans le cadre du Multisite durant cette pause méridienne, il est proposé de modifier les tarifs en fonction du coefficient familial CAF de la manière suivante :

|                     | <b>COEF &lt;617</b> | <b>COEF &gt;617</b> |
|---------------------|---------------------|---------------------|
| <b>ELEMENTAIRES</b> | 2,90 €              | 3,00 €              |
| <b>MATERNELLES</b>  | 2,80 €              | 2,90 €              |

**Adopté à l'unanimité**

#### Décisions

| <b>N°</b> | <b>Objet</b>   |
|-----------|--|
| 2016-14   | Réhabilitation du service Jeunesse                           |
| 2017-01   | Réhabilitation et extension d'une habitation en micro crèche |